# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Reunion : enseignement superieur

Question écrite n° 7227

### Texte de la question

M Auguste Legros attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation preoccupante creee dans l'enseignement de second degre a l'academie de la Reunion faute d'un encadrement suffisant. D'une recente enquete elaboree par un syndicat, il resulte que l'academie de la Reunion est largement sous-encadree par rapport aux normes appliquees communement en metrople. Ainsi les normes appliquees en metropole prevoient un conseiller d'education/conseiller principal d'education (CE/CPE) pour 450 eleves, alors que la moyenne de la Reunion est de un CE/CPE pour 757 eleves. Dans son etude, ce meme syndicat conclut a un deficit de soixante-quatre postes de CE/CPE, deux cent dix postes de surveillant d'externat et seize postes de maitre d'internat. Il lui demande de lui confirmer les chiffres ci-dessus et de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour permettre a l'academie de la Reunion de disposer, dans les meilleurs delais, d'un encadrement suffisant permettant aux personnels de remplir normalement la mission qui leur est confiee par la circulaire no 82-842.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il n'existe pas de normes specifiques regissant l'implantation dans les etablissements des emplois de personnel d'education (conseillers et conseillers principaux d'education). Si la charge que representent les effectifs et, notamment, l'importance du nombre des demi-pensionnaires et des internes est l'un des elements intervenant dans la decision, il est aussi tenu compte de la presence ou de l'absence d'un adjoint au chef d'etablissement et des difficultes particulieres liees a l'environnement de l'etablissement. Le budget 1989 ayant ouvert, en matiere de personnels d'education, des emplois de conseiller et de conseiller principal d'education pour les lycees et les lycees professionnels crees a la rentree scolaire, l'academie de la Reunion se voit attribuer 14 emplois d'encadrement. Enfin, s'agissant des personnels de surveillance, une etude comparative entre les academies a permis de situer plus precisement le deficit de l'academie de la Reunion qui obtient 37 emplois de maitre d'internat surveillant d'externat sur les 500 emplois ouverts au budget.

### Données clés

**Auteur :** M. Legros Auguste
**Circonscription :** - Rassemblement pour la République
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 7227
**Rubrique :** Dom-tom
**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports
**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3716